

18-02-12

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un 2<sup>e</sup> ajournement de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares tenu le lundi 12 février 2018, à 19 h 30, à la salle des commissaires du centre administratif de la Commission scolaire des Phares, 435, avenue Rouleau à Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

- M<sup>mes</sup> Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour les EHDAA  
 Marie-Claude Hamel  
 Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire (départ motivé à 22 h 06)  
 Lise Lévesque
- MM. Daniel Arseneault, vice-président  
 Raynald Caissy  
 Michel Pineault  
 Alain Rioux  
 Mario Ross  
 André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale, M<sup>me</sup> Madeleine Dugas, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont également présents :

- M<sup>mes</sup> Christine Marquis, directrice du Service des ressources informationnelles (quitte à 20 h 03)  
 Marie-Hélène Ouellet, directrice du Service des ressources financières (quitte à 20 h 03)
- MM. Rock Bouffard, directeur du Service des ressources humaines  
 Jocelyn Michaud, directeur général adjoint  
 Jean Papillon, directeur du Service des ressources éducatives  
 Carl Ruest, directeur du Service des ressources matérielles (quitte à 20 h 03)

Absences motivées :

- M<sup>me</sup> Mylène Thibault  
 M. Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire

18-02-12-162

**MOT DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Gaston Rioux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et s'adresse à l'assemblée afin de souligner les journées de la persévérance scolaire qui se déroulent au cours de la présente semaine.

**18-02-12-163 PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'est soumise.

**18-02-12-164 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Karène Langlois et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Mot du président;
3. Période de droit de parole réservée au public;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Décision :
  - 5.1 Mandat de remplacement de téléphonie IP à la firme BGM – Autorisation (Christine Marquis);
  - 5.2 Politique relative à la prévention et à la gestion du harcèlement ou de la violence en milieu de travail – Pour consultation (Cathy-Maude Croft);
  - 5.3 Demande de report des élections scolaires 2018 (Cathy-Maude Croft);
  - 5.4 Nomination d'un président ou d'une présidente d'élection pour les élections scolaires générales du 4 novembre 2018 (Cathy-Maude Croft);
  - 5.5 Engagement – Personnel de soutien régulier secteur général (Rock Bouffard);
  - 5.6 Cession d'une partie des terrains de l'école du Mistral à la Ville de Mont-Joli – Demande d'autorisation au ministre (Carl Ruest);
  - 5.7 Banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement – Ouverture de postes et formation d'un comité de sélection (Madeleine Dugas);
  - 5.8 Formation du comité de sélection pour le poste de direction adjointe du Service des ressources financières – Modification (Madeleine Dugas);
  - 5.9 Comblement de postes (Huis clos) (Madeleine Dugas);
  - 5.10 Cas de personnel (Huis clos) (Rock Bouffard);
6. Seconde période de droit de parole réservée au public;
7. Levée de la séance.

## DÉCISION

### 18-02-12-165 MANDAT DE REMPLACEMENT DE TÉLÉPHONIE IP À LA FIRME BGM – AUTORISATION

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares doit procéder au changement de son service de téléphonie IP et que le projet a été autorisé dans le cadre de sa programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI) (résolution 17-06-26-394);

ATTENDU que la Commission scolaire s'est regroupée avec les autres commissions scolaires des régions administratives 01 (Bas-Saint-Laurent) et 11 (Gaspésie Îles-de-la-Madeleine) afin d'uniformiser les technologies utilisées, partager l'expertise et répartir les coûts;

ATTENDU qu'un consultant de M3P a procédé à une analyse des besoins et des propositions de différents fournisseurs;

ATTENDU que la solution proposée par M3P et retenue pour l'ensemble des commissions scolaires nécessite l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la mise en place et les développements de la solution libre Wazo par la firme BGM;

ATTENDU l'article 13.3 de la *Politique relative à l'acquisition de biens et services* de la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M. Daniel Arseneault et résolu d'autoriser la Commission scolaire des Phares à octroyer un contrat de gré à gré à la firme BGM au montant de 16 981,17 \$ (taxes incluses) pour la mise en place de la solution libre Wazo et de 7 703,33 \$ (taxes incluses) pour les frais de développement.

### 18-02-12-166 POLITIQUE RELATIVE À LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DU HARCÈLEMENT OU DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL – POUR CONSULTATION

ATTENDU la volonté de la commission scolaire de réviser l'actuelle *Politique relative au harcèlement en milieu de travail*;

ATTENDU l'étude en comité plénier du 29 janvier 2018;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de soumettre à la consultation auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis, du Syndicat des professionnelles et des professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent, du Syndicat du soutien scolaire des Phares (CSN), de l'Association québécoise des cadres scolaires et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement du Bas du Fleuve, la *Politique relative à la prévention et à la gestion du harcèlement ou de la violence en milieu de travail* révisée, telle que présentée par le Service des ressources humaines et codifiée sous le numéro A133-24 (18-02-12-xxx);

**18-02-12-167 DEMANDE DE REPORT DES ÉLECTIONS SCOLAIRES 2018**

ATTENDU que la *Loi sur les élections scolaires* prévoit que les élections scolaires sont tenues tous les quatre ans et que les prochaines élections sont prévues le 4 novembre 2018;

ATTENDU que la *Loi électorale* prévoit que les élections générales provinciales auront lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

ATTENDU que la proximité de la tenue des élections provinciales et scolaires à l'automne 2018 risque de nuire à la démocratie et à l'organisation de ces élections;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'assurer de la mise en place de tous les moyens nécessaires pour favoriser la démocratie scolaire;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu :

de demander le report des élections scolaires prévues en novembre 2018;

de transmettre la présente résolution au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux députés provinciaux du territoire de la Commission scolaire des Phares et à toutes les commissions scolaires du Québec.

**18-02-12-168 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION POUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES GÉNÉRALES DU 4 NOVEMBRE 2018**

ATTENDU l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU les recommandations reçues;

ATTENDU la *Politique relative à l'acquisition de biens et services* de la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Lévesque et résolu de nommer M. Jacques Quimper président d'élection pour les élections scolaires générales du 4 novembre 2018 et de mandater la directrice générale pour signer son contrat.

**18-02-12-169 ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2017-2018;

ATTENDU que les personnes salariées ont complété avec succès leur période d'essai conformément aux dispositions applicables à la convention collective du personnel de soutien et à la *Procédure relative à l'appréciation du rendement* en vigueur à la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de procéder à l'engagement des personnes suivantes :

- Valérie Boucher : Poste de secrétaire d'école à l'école Boijoli, à raison de 35 heures par semaine à compter du 5 décembre 2017;
- Brigitte Bourque : Poste de secrétaire secteur 2, à raison de 21 heures par semaine à compter du 3 février 2018;
- Martine Bouillon : Poste de secrétaire aux écoles de la Rose-des-Vents et du Rocher, à raison 21 heures par semaine à l'école de la Rose-des-Vents et de 10,5 heures à l'école du Rocher à compter du 16 janvier 2018.

**18-02-12-170 CESSIION D'UNE PARTIE DES TERRAINS DE L'ÉCOLE DU MISTRAL À LA VILLE DE MONT-JOLI – DEMANDE D'AUTORISATOIN AU MINISTRE**

ATTENDU la résolution 18-01-29-158 confirmant l'intention de la Commission scolaire des Phares de céder une partie des terrains près de l'école du Mistral à la Ville de Mont-Joli;

ATTENDU que les précisions nécessaires ont été obtenues quant à la localisation et à la superficie exactes de la partie de terrain impliquée dans cette cession;

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares n'a pas de projet de développement particulier pour cette partie de terrain et que la superficie résiduelle des terrains de l'école du Mistral après cession restera suffisante pour palier à tout projet éventuel;

ATTENDU qu'une entente à venir avec la Ville de Mont-Joli permettra à la Commission scolaire des Phares d'utiliser les stationnements qui seront aménagés sur une partie du terrain cédé et que cette entente sera officialisée par l'établissement d'une servitude de passage et d'usage à l'acte de cession;

ATTENDU les démarches réalisées avec la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU les dispositions du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Hamel et résolu de demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur l'autorisation de céder gratuitement, de gré à gré, à la Ville de Mont-Joli, une partie des terrains de l'école du Mistral, comportant une superficie de 13 516,2 m<sup>2</sup>, décrite et présentée sur le plan portant le numéro de minute 7616 de l'arpenteur-géomètre Claude Vézina et daté du 7 février 2018.

Il est de plus résolu que la Commission scolaire des Phares intègre à l'éventuel acte notarié de la cession, une clause de premier refus tel qu'exigé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**18-02-12-171 BANQUE D'ASPIRANTS À LA FONCTION DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT – OUVERTURE DE POSTES ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION**

ATTENDU l'intention de la Commission scolaire des Phares de maintenir une banque de candidatures afin de prévoir et de préparer la relève de directions d'établissement;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des personnes concernées;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu de former un comité de sélection pour la constitution d'une banque d'aspirants à la fonction de direction d'établissement qui serait composé de :

- deux commissaires dont 1 commissaire-parent;
- d'un membre de l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Bas du Fleuve, Section des Phares
- du directeur du Service des ressources humaines;
- de la directrice générale.

Il est également résolu de désigner les deux commissaires suivants pour former le comité de sélection :

- M. Pierre Pelletier
- M. Michel Pineault

Il est aussi résolu de désigner la personne suivante pour agir comme substitut :

- M. Daniel Arseneault

#### **18-02-12-172      FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES – MODIFICATION**

ATTENDU la résolution 17-12-18-126;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

ATTENDU les discussions tenues en comité plénier le 5 février 2018;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu de modifier la composition du comité de sélection pour le poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint du Service des ressources financières afin qu'il soit formé d'au moins trois personnes nommées par la direction générale.

#### **18-02-12-173      HUIS CLOS**

À 19 h 57, il est proposé par M. André Trahan et résolu de continuer la séance à huis clos.

#### **18-02-12-174      RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 22 h 22, il est proposé par M. André Trahan et résolu de siéger en séance publique.

**18-02-12-175 COMBLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES – NOMINATION**

ATTENDU l'ouverture de poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint du Service des ressources éducatives par la résolution 17-12-18-125;

ATTENDU la structure du réseau des écoles et des centres et la structure administrative de la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu de nommer M<sup>me</sup> Martine Lévesque au poste de directrice adjointe du Service des ressources éducatives. La date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice générale.

**18-02-12-176 COMBLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT – OUVERTURE DE POSTE ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION**

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

ATTENDU que le poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint de l'école Paul-Hubert est devenu vacant suite à la nomination de la titulaire à un autre poste;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Lévesque et résolu d'ouvrir, pour fins de comblement par voie de concours, le poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint de l'école Paul-Hubert.

Il est également résolu de former le comité de sélection pour le comblement de ce poste qui serait composé de :

- Deux commissaires désignés par le conseil;
- La direction générale;
- La direction du Service des ressources humaines;
- La direction du Service des ressources éducatives;
- La direction de l'école Paul-Hubert.

De désigner les commissaires suivants pour former le comité de sélection :

- M. Raynald Caissy
- M<sup>me</sup> Lise Beaulieu

Et de nommer la personne suivante pour agir comme substitut :

- M. Daniel Arseneault

**18-02-12-177 COMPLEMENT DE POSTE CHEF DE SECRÉTARIAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE –  
OUVERTURE DE POSTE**

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la *Politique de dotation des ressources humaines*;

ATTENDU que le poste de chef de secrétariat sera à combler à la suite du départ de la titulaire du poste;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'ouvrir, pour fins de comblement par voie de concours, le poste de chef de secrétariat affecté à la Direction générale.

**18-02-12-178 CAS DE PERSONNEL – RENVOI**

ATTENDU l'article 5-7.00 de l'Entente locale intervenue entre le Syndicat des enseignants de la région de La Mitis et la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'enquête tenue à l'égard des faits impliquant l'employé dont le numéro de référence à la Commission scolaire des Phares est le 18-02-12-178;

ATTENDU la nature et la gravité des faits reprochés à l'employé et l'importance du lien de confiance devant exister entre la commission scolaire et ce dernier;

ATTENDU la nature des fonctions de l'employé ainsi que la mission et les responsabilités de la commission scolaire à l'égard de sa clientèle;

ATTENDU la version des faits donnée par l'employé dans le cadre de cette enquête et les divers échanges tenus;

ATTENDU les représentations faites par le directeur du Service des ressources humaines, du directeur de l'école concernée et de la directrice adjointe du Service des ressources éducatives;

ATTENDU les représentations faites par le représentant syndical;

Après mûres délibérations et réflexions, il est convenu de ce qui suit :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Beaulieu et résolu de :

- procéder au renvoi de l'employé dont le numéro de référence à la Commission scolaire des Phares est le 18-02-12-178 pour inconduite et insubordination, et ce, en date de la présente et pour l'essentiel



des faits et des motifs contenus à titre indicatif dans l'avis d'intention joint sous pli confidentiel;

- mandater M. Rock Bouffard, directeur du Service des ressources humaines, afin d'aviser l'employé et le Syndicat de la présente décision.

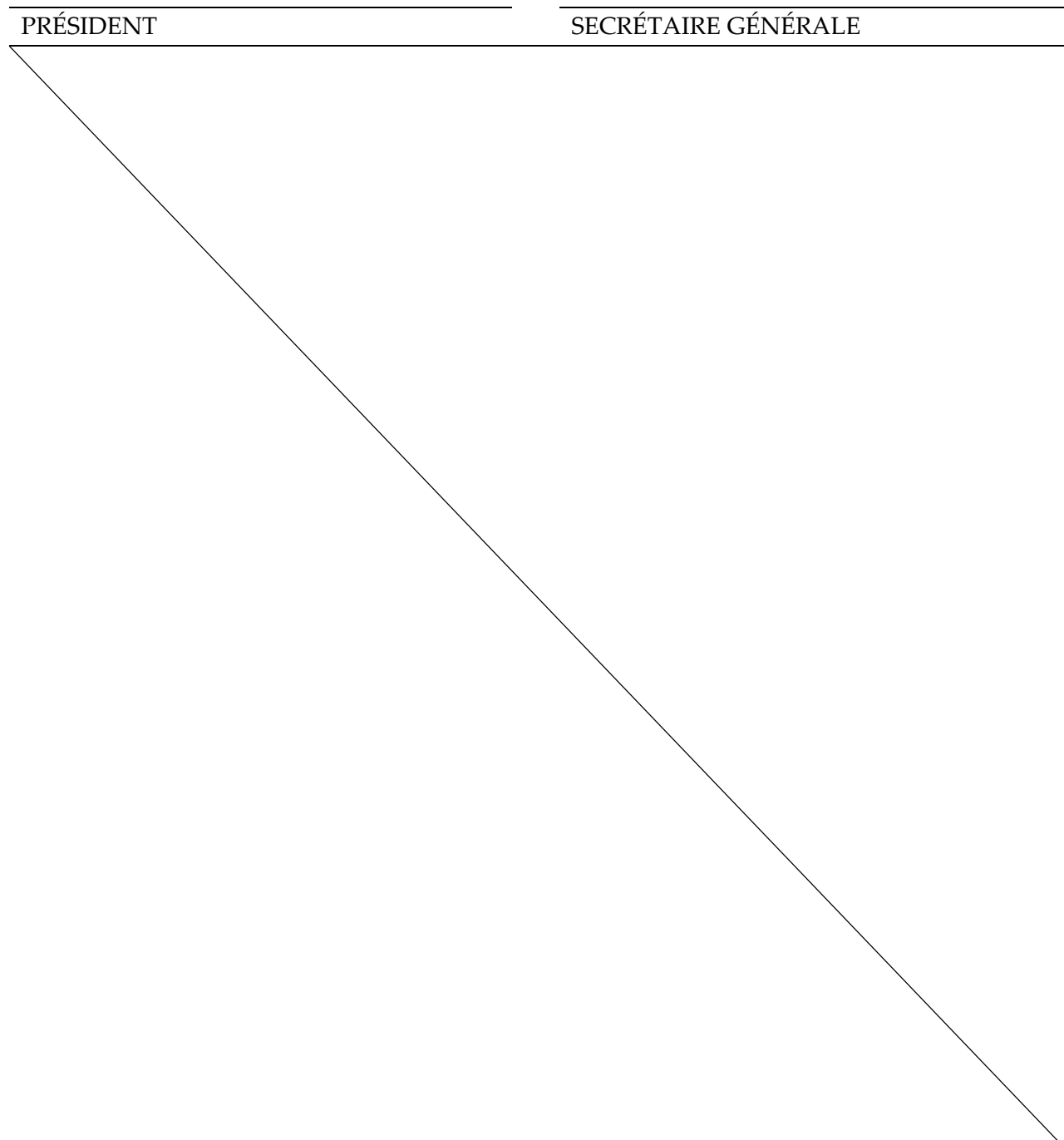
**18-02-12-179    SECONDE PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'est soumise.

**18-02-12-180    LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 28, il est proposé par M. André Trahan et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT	SECRETARIE GÉNÉRALE
-----------	---------------------



## *Conseil des commissaires*

*2<sup>e</sup> Ajournement de la séance ordinaire du 15 janvier 2018*

*tenu le 12 février 2018*

# INDEX DES RÉSOLUTIONS

---

18-02-12-162	MOT DU PRÉSIDENT
18-02-12-163	PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC
18-02-12-164	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
18-02-12-165	MANDAT DE REMPLACEMENT DE TÉLÉPHONIE IP À LA FIRME BGM – AUTORISATION
18-02-12-166	POLITIQUE RELATIVE À LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DU HARCÈLEMENT OU DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL – POUR CONSULTATION
18-02-12-167	DEMANDE DE REPORT DES ÉLECTIONS SCOLAIRES 2018
18-02-12-168	NOMINATION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION POUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES GÉNÉRALES DU 4 NOVEMBRE 2018
18-02-12-169	ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL
18-02-12-170	CESSION D'UNE PARTIE DES TERRAINS DE L'ÉCOLE DU MISTRAL À LA VILLE DE MONT-JOLI – DEMANDE D'AUTORISATOIN AU MINISTRE
18-02-12-171	BANQUE D'ASPIRANTS À LA FONCTION DE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT – OUVERTURE DE POSTES ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION
18-02-12-172	FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES – MODIFICATION
18-02-12-173	HUIS CLOS
18-02-12-174	RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE
18-02-12-175	COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES – NOMINATION
18-02-12-176	COMPLEMENT DE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DE DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT – OUVERTURE DE POSTE ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION
18-02-12-177	COMPLEMENT DE POSTE CHEF DE SECRÉTARIAT à la DIRECTION GÉNÉRALE – OUVERTURE DE POSTE
18-02-12-178	CAS DE PERSONNEL – RENVOI
18-02-12-179	SECONDE PÉRIODE DE DROIT DE PAROLE RÉSERVÉE AU PUBLIC
18-02-12-180	LEVÉE DE LA SÉANCE

